

### Alpes de Haute-Provence : 2 niveaux de danger

- Risque très sévère : circulation voitures et piétons déconseillée
- Risque exceptionnel : circulation voitures et piétons interdite
- Informations : **05-62-72-61-44**

### Bouches-du-Rhône : 3 niveaux de danger

- En niveau **ORANGE**, la circulation des personnes, la circulation et le stationnement des véhicules sont autorisés ;
- En niveau **ROUGE**, la circulation des personnes, la circulation et le stationnement des véhicules **ne sont autorisés que le matin de 6 à 11 heures** ; dans les **zones d'Accueil du Public en forêt (ZAPEF)**, l'accès est autorisé toute la journée.
- En niveau **NOIR**, la circulation des personnes, la **circulation et le stationnement des véhicules sont interdits !**

... si aucune disposition plus défavorable n'a été prise par la commune, par ex Vauvenargues, Puyloubier,...

Pour connaître les conditions en temps réel, consulter :

**08.11.20.13.13**

- la **carte d'accès aux massifs du 13 sur le site de la préfecture** (<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/files/massif/>) :  une date de mise à jour 14 juin concerne l'accès aux massifs pour le 15 juin. N'oubliez pas d'actualiser votre page par <F5> !
- la mairie de la commune où se trouve la randonnée que vous avez projetée

### Var : 4 niveaux de danger

Du **21 juin au 30 septembre**, la préfecture émet quotidiennement, à partir de 19h pour le lendemain, une carte matérialisant le risque d'incendie par massif. \* [la situation du jour sur le site de la préfecture du Var](http://www.var.pref.gouv.fr/massifs/) (<http://var.pref.gouv.fr/massifs/>) mise à jour la veille au soir pour le lendemain)

**04 98 10 55 41**

- **JAUNE** : risque modéré ; prudence,
- **ORANGE** : risque sévère ; accès déconseillé,
- **ROUGE** : risque très sévère ; accès fortement déconseillé ; sur les voies avec panneau blanc cerclé de rouge, l'accès des véhicules est interdit,
- **NOIR** : risque exceptionnel ; accès totalement interdit.

Réglementation spécifique îles d'Hyères et conditions particulières concernant le **sentier du littoral**

### Vaucluse : 6 niveaux de danger

[SI 2010-05-10-0020-PREF](http://www.vaucluse.gouv.fr/spip.php?article186) et [SI2010-06-30-0050-PREF](http://www.vaucluse.gouv.fr/spip.php?article186). Portail de l'état en Vaucluse, accès aux massifs forestiers (<http://www.vaucluse.gouv.fr/spip.php?article186>)

- du **1er juillet au 15 septembre**, les risques sont classés en **6 niveaux** : faible, léger, modéré, sévère, très sévère, exceptionnel
- du **1er juillet au 15 septembre**, l'accès à **tous** les massifs forestiers du Vaucluse est interdit les jours où la prévision de danger 'Feux de forêt' est classé en *risque exceptionnel* **NOIR** par la station Météo France de Valabre (prévision qui n'a rien à voir avec le risque météo classique).

En dehors du risque exceptionnel :

1. au nord, **zone A**, Bollène-Uchaux (et l'enclave des papes), Rasteau-Cairanne, dentelles de Montmirail, mont Ventoux : accès libre ; les communes concernées sont citées dans la zone "A" (voir page suivante)
2. au sud, **zone B**, massifs forestiers des Monts de Vaucluse, Lubéron, collines de Basse Durance :
  - **accès libre** les jours où la prévision de danger météorologique est classé **faible, léger, modéré, sévère** ;
  - **accès réglementé de 5h à 12h** les jours où la prévision de danger météorologique est classée **très sévère**.
  - dans cette zone B, à titre dérogatoire, *9 sites particulièrement touristiques et surveillés sont ouverts de 5h à 20h*, même en cas de risque très sévère :

Sentier du Sahara à Rustrel, sentier des ocres de Barriès à Rustrel, Cédraie de Cabrières d'Avignon, sur le secteur aménagé par l'Association des Amis des Cèdres, Gorges de la Véroncle à Gordes, Sentier des Ocres à Roussillon, Chapelle sainte Radegonde à St Saturnin les Apt, site de Bruoux à Gargas, Cédraie de Bonnieux, sur la partie balisée, Fort de Buoux.

Si une commune est située à cheval sur deux zones, c'est la situation par rapport aux gorges de la Nesque qui détermine la zone de réglementation : au nord, zone A ; au sud, zone B.

**04 88 17 80 00, choix 1**

## Circulation des randonneurs dans les massifs forestiers du sud-est en été, 2011

### Liste des communes du Vaucluse par ordre alphabétique

	ZONE	SECTEUR			
			Grambois	B:Sud	Luberon
			Isle-sur-la-Sorgue (L')	B:Sud	Monts Vaucluse
Ansouis	B:Sud	Basse Durance	Joucas	B:Sud	Monts Vaucluse
Apt	B:Sud	Luberon	Lacoste	B:Sud	Luberon
Apt Lacoste	B:Sud	Monts Vaucluse	Lafare	A:Nord	Dentelles
Aurel	A:Nord	Ventoux	Lagarde-d'Apt	B:Sud	Monts Vaucluse
Auribeau	B:Sud	Luberon	Lagarde-Paréol	A:Nord	Barry Uchaux
Barroux (Le)	A:Nord	Dentelles	Lagnes	B:Sud	Monts Vaucluse
Barroux (Le)	A:Nord	Ventoux	Lauris	B:Sud	Luberon
Bastide-des-Jourdans (La)	B:Sud	Luberon	Lioux	B:Sud	Monts Vaucluse
Bastidonne (La)	B:Sud	Basse Durance	Lourmarin	B:Sud	Luberon
Beaucet (Le)	B:Sud	Monts Vaucluse	Malaucène	A:Nord	Dentelles
Beaumes-de-Venise	A:Nord	Dentelles	Malaucène	A:Nord	Ventoux
Beaumettes (les)	B:Sud	Monts Vaucluse	Malemort-du-Comtat	A:Nord	Ventoux
Beaumont-de-Pertuis	B:Sud	Basse Durance	Maubec	B:Sud	Luberon
Beaumont-du-Ventoux	A:Nord	Ventoux	Mazan	A:Nord	Ventoux
Bédoin	A:Nord	Ventoux	Ménerbes	B:Sud	Luberon
Blauvac	A:Nord	Ventoux	Mérindol	B:Sud	Luberon
Bollène	A:Nord	Barry Uchaux	Méthamis	B:Sud	Monts Vaucluse
Bonnieux	B:Sud	Luberon	Mirabeau	B:Sud	Basse Durance
Brantes	A:Nord	Ventoux	Modène	A:Nord	Ventoux
Buisson	A:Nord	Rasteau Cairanne	Mondragon	A:Nord	Barry Uchaux
Buoux	B:Sud	Luberon	Monieux	A:Nord	Ventoux
Cabrières-d'Aigues	B:Sud	Luberon	Mormoiron	A:Nord	Ventoux
Cabrières-d'Avignon	B:Sud	Monts Vaucluse	Mornas	A:Nord	Barry Uchaux
Cadenet	B:Sud	Basse Durance	Motte-d'Aigues (La)	B:Sud	Luberon
Cadenet	B:Sud	Luberon	Murs	B:Sud	Monts Vaucluse
Cairanne	A:Nord	Rasteau Cairanne	Oppède	B:Sud	Luberon
Caromb	A:Nord	Ventoux	Pernes-les-Fontaines	B:Sud	Monts Vaucluse
Caseneuve	B:Sud	Monts Vaucluse	Pertuis	B:Sud	Basse Durance
Castellet	B:Sud	Luberon	Peypin-d'Aigues	B:Sud	Luberon
Cavaillon	B:Sud	Luberon	Piolenc	A:Nord	Barry Uchaux
Cheval-Blanc	B:Sud	Luberon	Puget	B:Sud	Luberon
Crestet (le)	A:Nord	Dentelles	Puyméras	A:Nord	Dentelles
Crillon-le-Brave	A:Nord	Ventoux	PuyVert	B:Sud	Luberon
Cucuron	B:Sud	Luberon	Rasteau	A:Nord	Rasteau Cairanne
Entrechaux	A:Nord	Ventoux	Roaix	A:Nord	Rasteau Cairanne
Faucon	A:Nord	Ventoux	Robion	B:Sud	Luberon
Flassan	A:Nord	Ventoux	Roque-Alric (La)	A:Nord	Dentelles
Fontaine-de-Vaucluse	B:Sud	Monts Vaucluse	Roque-sur-Pernes (La)	B:Sud	Monts Vaucluse
Gargas	B:Sud	Monts Vaucluse	Roussillon	B:Sud	Monts Vaucluse
Gignac	B:Sud	Monts Vaucluse	Rustrel	B:Sud	Monts Vaucluse
Gigondas	A:Nord	Dentelles	Sablet	A:Nord	Dentelles
Gordes	B:Sud	Monts Vaucluse	Saignon	B:Sud	Luberon
Goult	B:Sud	Monts Vaucluse	Saint-Christol	A:Nord	Ventoux
Grambois	B:Sud	Basse Durance	Saint-Didier	B:Sud	Monts Vaucluse
			Saint-Léger-du-Ventoux	A:Nord	Ventoux

## Circulation des randonneurs dans les massifs forestiers du sud-est en été, 2011

Saint-Macellin-lès-Vaison	A:Nord	Ventoux	Villedieu	A:Nord	Dentelles
Saint-Martin-de-Castillon	B:Sud	Luberon	Villelaure	B:Sud	Basse Durance
Saint-Martin-de-Castillon	B:Sud	Monts Vaucluse	Vitrolles-en-Luberon	B:Sud	Luberon
Saint-Martin-de-la-Brasque	B:Sud	Luberon			
Saint-Pantaléon	B:Sud	Monts Vaucluse			
Saint-Pierre-de-Vassols	A:Nord	Ventoux			
Saint-Romain-en-Viennois	A:Nord	Ventoux			
Saint-Roman-de-Malegarde	A:Nord	Rasteau Cairanne			
Saint-Saturnin-les-Apt	B:Sud	Monts Vaucluse			
Saint-Trinit	A:Nord	Ventoux			
Sannes	B:Sud	Luberon			
Sault	A:Nord	Ventoux			
Saumane-de-Vaucluse	B:Sud	Monts Vaucluse			
Savoillans	A:Nord	Ventoux			
Séguret	A:Nord	Dentelles			
Sérignan-du-Comtat	A:Nord	Barry Uchaux			
Sivergues	B:Sud	Luberon			
Suzette	A:Nord	Dentelles			
Taillades (Les)	B:Sud	Luberon			
Tour-d'Aigues (La)	B:Sud	Basse Durance			
Uchaux	A:Nord	Barry Uchaux			
Vacqueyras	A:Nord	Dentelles			
Vaison-la-Romaine	A:Nord	Dentelles			
Vaugines	B:Sud	Luberon			
Velleron	B:Sud	Monts Vaucluse			
Venasque	B:Sud	Monts Vaucluse			
Viens	B:Sud	Monts Vaucluse			
Villars	B:Sud	Monts Vaucluse			